CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Joubert - 75009 Paris
429 498 488 R.C.S. PARIS

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 14 octobre 2016 à 9 heures dans les locaux de la société Ecofi Investissements, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

— Rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2016

— Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

— Approbation des comptes arrêtés au 31 mars 2016

— Affectation des sommes distribuables afférentes au résultat net et aux plus et moins-values nettes réalisées au cours de l'exercice clos au 31 mars 2016

— Quitus aux Administrateurs

— Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

— Nomination de Madame Alice PEZARD en qualité d'administrateur

— Nomination de Monsieur Christophe COUTURIER en qualité d'administrateur

— Nomination de Monsieur Guy COURTOIS en qualité d'administrateur

— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le bilan, le compte de résultat, la composition des actifs, les rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront adressés gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande. Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, ou pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire. Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai, au siège social de la société Ecofi Investissements, 22, rue Joubert - 75009 Paris, un certificat d'immobilisation délivré par un intermédiaire teneur de comptes habilité (banque, société de bourse, établissement financier). Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande au plus tard six jours avant la date de la réunion. Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter par procuration ou de participer directement à l'assemblée. Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société Ecofi Investissements puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le Conseil d'administration.

1604754